

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DE LA COMMUNE DE VEAUGUES

Commune de VEAUGUES

ANNEE 2020

N° 3

Publication le 31/07/2020

SOMMAIRE

Délibérations du Conseil Municipal

(Extraits des délibérations conformes au registre)

Séance du 16 juillet 2020

- D2020_07_014 - Fixation des indemnités de fonctions du Maire
- D2020_07_015 - Fixation des indemnités des adjoints
- D2020_07_016 - Délégation de fonction du Conseil Municipal au Maire
- D2020_07_017 - Constitution de la commission d'appel d'offre
- D2020_07_018 - Installation des commissions thématiques
- D2020_07_019 - Désignation des délégués du conseil municipal aux commissions administratives, organismes et syndicats de coopération intercommunale

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/07/2020

| Nombre de membres | | |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 14 | 14 | 13 |

| Vote |
|----------------------|
| A la majorité |
| Pour : 13 |
| Contre : 0 |
| Abstention : 1 |

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Et publication ou notification du

L'an 2020, le 16 Juillet à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Veaugues s'est réuni à la Salle des fêtes, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PELÉ Jean-Yves, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 03/07/2020.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 03/07/2020.

Présents : M. PELÉ Jean-Yves, Maire, Mmes : DESIEAUX Christelle, GIRALDO Ludivine, GODELU Delphine, LECLERE-PIERRE Christel, MILLÉRIOUX Myriam, PETIT Sandrine, THIROT Sylvie, THOMAS Valérie, MM : COLIN Pascal, DOUCET Yann, JOULIN Dominique, JOULIN Laurent, MILLET Jean-Luc

Excusé(s) :

Absent(s) :

A été nommé secrétaire : Mme THOMAS Valérie

D2020_07_014 – Fixation des indemnités de fonctions du Maire

Vu les articles L.2123-20 et suivants du code des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximum des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux ;

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du conseil municipal en date du 3 juillet 2020 constatant l'élection du maire et de 4 adjoints ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées au maire et aux adjoints au maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal ;

Considérant que pour une commune de 500 à 999 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 40.30% (montant mensuel correspondant à l'IBTFP au 01/01/2020 = 3889.40 €) ;

Monsieur le Maire demande à ce que son indemnité soit fixée à un niveau inférieur du barème en vigueur.

Il propose le taux de 31% de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit 1 205.71 € brut.

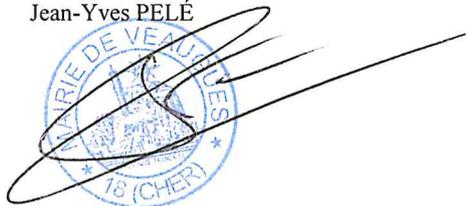
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,

- **DECIDE**, avec effet au 04 juillet 2020, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire à 31 % de l'IBTFP
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget communal

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 27/07/2020
Le Maire,
Jean-Yves PELÉ



Signature of Jean-Yves PELÉ, Maire, over a circular stamp of the Commune of Veaugues.

Acte déposé à la
Préfecture du Cher, le

31, JUL. 2020



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/07/2020

| Nombre de membres | | |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 14 | 14 | 14 |

| Vote |
|----------------------|
| A l'unanimité |
| Pour : 14 |
| Contre : 0 |
| Abstention : 0 |

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Et publication ou notification du

L'an 2020, le 16 Juillet à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Veaugues s'est réuni à la Salle des fêtes, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PELÉ Jean-Yves, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 03/07/2020.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 03/07/2020.

Présents : M. PELÉ Jean-Yves, Maire, Mmes : DESIEAUX Christelle, GIRALDO Ludivine, GODELU Delphine, LECLERE-PIERRE Christel, MILLÉRIOUX Myriam, PETIT Sandrine, THIROT Sylvie, THOMAS Valérie, MM : COLIN Pascal, DOUCET Yann, JOULIN Dominique, JOULIN Laurent, MILLET Jean-Luc

Excusé(s) :

Absent(s) :

A été nommé secrétaire : Mme THOMAS Valérie

D2020_07_015 – Fixation des indemnités des adjoints

Vu les articles L.2123-20 et suivants du code des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximum des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux ;

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du conseil municipal en date du 3 juillet 2020 constatant l'élection du maire et de 4 adjoints ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées au maire et aux adjoints au maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal ;

Monsieur le Maire propose que le taux soit fixé à 6,2% de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit 241.14 € brut.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE**, avec effet au 04 juillet 2020, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions des 4 adjoints à 6.2 % de l'IBTFP
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget communal

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 27/07/2020

Le Maire,

Jean-Yves PELÉ



Acte déposé à la
Préfecture du Cher, le

31. JUL. 2020



Annexe à la délibération du 16/07/2020

**TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDEMNITÉS ALLOUÉES AUX MAIRE, ADJOINTS
ET CONSEILLERS MUNICIPAUX (1)**

ARRONDISSEMENT : BOURGES

COMMUNE de Veaugues

POPULATION (totale au dernier recensement) : 655

I - MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE (maximum autorisé):

indemnité maximale du maire + total des indemnités maximales des adjoints et conseillers municipaux ayant délégation = 3 232.11 € mensuel

II - INDEMNITES ALLOUEES

A. Maire :

| Nom du maire | Taux et montant de l'indemnité | Majoration éventuelle | Taux et montant définitifs |
|------------------|--------------------------------|-----------------------|----------------------------|
| M.PELÉ Jean-Yves | 31 % - 1 205.71 € | 0 % | 31 % - 1 205.71 € |

B. Adjoint au maire et conseillers municipaux titulaires d'une délégation :

| Bénéficiaires | Taux et montant de l'indemnité | Majoration éventuelle | Taux et montant définitifs |
|---------------------------|--------------------------------|-----------------------|----------------------------|
| 1 ^{er} adjoint : | 6.2 % - 241.14 € | 0 % | 6.2 % - 241.14 € |
| 2 ^e adjoint : | 6.2 % - 241.14 € | 0 % | 6.2 % - 241.14 € |
| 3 ^e adjoint : | 6.2 % - 241.14 € | 0 % | 6.2 % - 241.14 € |
| 4 ^e adjoint : | 6.2 % - 241.14 € | 0 % | 6.2 % - 241.14 € |

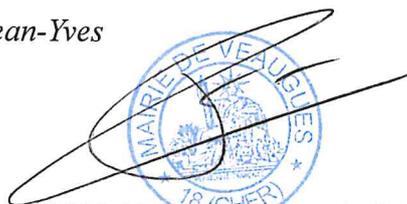
C. MONTANT TOTAL ALLOUE :

2 170.27 € mensuel

Fait à Veaugues, le 31 juillet 2020

Le Maire,

PELÉ Jean-Yves



(1) Article L2123-20-1 (modifié par la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 – art. 3) « III.- Toute délibération du conseil municipal concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres, à l'exception du maire, est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux autres membres du conseil municipal.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/07/2020

| Nombre de membres | | |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 14 | 14 | 13 |

| Vote |
|----------------------|
| A la majorité |
| Pour : 13 |
| Contre : 0 |
| Abstention : 1 |

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Et publication ou notification du

L'an 2020, le 16 Juillet à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Veaugues s'est réuni à la Salle des fêtes, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PELÉ Jean-Yves, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 03/07/2020.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 03/07/2020.

Présents : M. PELÉ Jean-Yves, Maire, Mmes : DESIEAUX Christelle, GIRALDO Ludivine, GODELU Delphine, LECLERE-PIERRE Christel, MILLÉRIOUX Myriam, PETIT Sandrine, THIROT Sylvie, THOMAS Valérie, MM : COLIN Pascal, DOUCET Yann, JOULIN Dominique, JOULIN Laurent, MILLET Jean-Luc

Excusé(s) :

Absent(s) :

A été nommé secrétaire : Mme THOMAS Valérie

D2020_07_016 – Délégation de fonction du Conseil Municipal au Maire

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriale ;

Vu les procès-verbaux en date du 15 mars 2020 et 28 juin 2020 installant le conseil municipal ;

Vu la séance du conseil municipal en date du 3 juillet 2020 portant élection du Maire et de ses adjoints ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la bonne marche de l'administration communale de permettre au maire d'intervenir sur délégation du conseil municipal ;

Le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité, de donner délégation au maire, pour la durée de son mandat afin :

- d'arrêter et de modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;
- de fixer, dans les limites de 150 000,00 €, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;
- de procéder, dans les limites de 15 000 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- de fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- de décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- d'exercer, au nom de la commune, des droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire ;
- d'intenter au nom de la Commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, en tant que demandeur ou défendeur, devant toutes les juridictions ;
- de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 3 000,00 € ;
- de donner, en application de l'article L.324-1 du Code de l'Urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- de signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L.311-4 du Code de l'Urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L.332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 50 000,00 € ;
- d'exercer ou de déléguer, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du même code ;
- d'exercer, au nom de la Commune le droit de propriété défini aux articles L.240-1 à L.240-3 du Code de l'Urbanisme ;
- de prendre les décisions mentionnées aux articles L.523-4 et 523-5 du Code du Patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la Commune ;
- d'autoriser, au nom de la Commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 27/07/2020
Le Maire,
Jean-Yves PELÉ



**Acte déposé à la
Préfecture du Cher, le**

31 JUL. 2020



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/07/2020

| Nombre de membres | | |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 14 | 14 | 14 |

L'an 2020, le 16 Juillet à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Veaugues s'est réuni à la Salle des fêtes, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PELÉ Jean-Yves, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 03/07/2020.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 03/07/2020.

| Vote |
|----------------------|
| A l'unanimité |
| Pour : 14 |
| Contre : 0 |
| Abstention : 0 |

Présents : M. PELÉ Jean-Yves, Maire, Mmes : DESIEAUX Christelle, GIRALDO Ludivine, GODELU Delphine, LECLERE-PIERRE Christel, MILLÉRIOUX Myriam, PETIT Sandrine, THIROT Sylvie, THOMAS Valérie, MM : COLIN Pascal, DOUCET Yann, JOULIN Dominique, JOULIN Laurent, MILLET Jean-Luc

Excusé(s) :

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le
Et publication ou notification du

Absent(s) :

A été nommé secrétaire : Mme THOMAS Valérie

D2020_07_017 – Constitution de la commission d'appel d'offre

Vu l'article 22 du code des Marchés Publics ;

Considérant que la commune compte moins de 3 500 habitants ;

Considérant que Monsieur Jean-Yves PELÉ est Président de droit ;

Le Conseil Municipal procède à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offre.

SONT ELUS membres de la Commission d'Appel d'Offre :

| Membres titulaires | Membres Suppléants |
|--------------------------------|-------------------------|
| Madame Chrystel LECLERE-PIERRE | Monsieur Laurent JOULIN |
| Madame Christelle DESIEAUX | Madame Ludivine GIRALDO |
| Madame Sandrine PETIT | Madame Valérie THOMAS |

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 27/07/2020
Le Maire,
Jean-Yves PELÉ

**Acte déposé à la
Préfecture du Cher, le**

31, JUL. 2020



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/07/2020

| Nombre de membres | | |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 14 | 14 | 14 |

| Vote |
|----------------------|
| A l'unanimité |
| Pour : 14 |
| Contre : 0 |
| Abstention : 0 |

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Et publication ou notification du

L'an 2020, le 16 Juillet à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Veaugues s'est réuni à la Salle des fêtes, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PELÉ Jean-Yves, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 03/07/2020.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 03/07/2020.

Présents : M. PELÉ Jean-Yves, Maire, Mmes : DESIEAUX Christelle, GIRALDO Ludivine, GODELU Delphine, LECLERE-PIERRE Christel, MILLÉRIOUX Myriam, PETIT Sandrine, THIROT Sylvie, THOMAS Valérie, MM : COLIN Pascal, DOUCET Yann, JOULIN Dominique, JOULIN Laurent, MILLET Jean-Luc

Excusé(s) :

Absent(s) :

A été nommé secrétaire : Mme THOMAS Valérie

D2020_07_018 – Installation des commissions thématiques

| Commission | Responsables |
|--|--|
| Cadre de vie / Patrimoine naturel | <ul style="list-style-type: none">• JOULIN Laurent• GIRALDO Ludivine |
| Ecoles / Actions sociales | <ul style="list-style-type: none">• PETIT Sandrine• MILLÉRIOUX Myriam• GODELU Delphine |
| Finances | <ul style="list-style-type: none">• DOUCET Yann |
| Communication | <ul style="list-style-type: none">• THOMAS Valérie |
| Gestion du personnel | <ul style="list-style-type: none">• PELÉ Jean-Yves |

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 27/07/2020
Le Maire,
Jean-Yves PELÉ



Acte déposé à la
Préfecture du Cher, le

31 JUL. 2020



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/07/2020

| Nombre de membres | | |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 14 | 14 | 14 |

| Vote |
|----------------------|
| A l'unanimité |
| Pour : 14 |
| Contre : 0 |
| Abstention : 0 |

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le
Et publication ou notification du

L'an 2020, le 16 Juillet à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Veaugues s'est réuni à la Salle des fêtes, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PELÉ Jean-Yves, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 03/07/2020.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 03/07/2020.

Présents : M. PELÉ Jean-Yves, Maire, Mmes : DESIEAUX Christelle, GIRALDO Ludivine, GODELU Delphine, LECLERE-PIERRE Christel, MILLÉRIOUX Myriam, PETIT Sandrine, THIROT Sylvie, THOMAS Valérie, MM : COLIN Pascal, DOUCET Yann, JOULIN Dominique, JOULIN Laurent, MILLET Jean-Luc

Excusé(s) :

Absent(s) :

A été nommé secrétaire : Mme THOMAS Valérie

D2020_07_019 – Désignation des délégués du conseil municipal aux commissions administratives, organismes et syndicats de coopération intercommunale

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'élire les membres devant représenter la commune auprès des divers syndicats et organismes comme suit :

| Syndicat / organisme | Titulaires | Suppléants |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|
| Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires Sancerre - Léré | Myriam MILLÉRIOUX | Delphine GODELU |
| Syndicat Départemental d'Energie du Cher (SDE18) | Laurent JOULIN | Myriam MILLÉRIOUX |
| Pays Sancerre Sologne | Jean-Yves PELÉ | Christelle DESIEAUX |
| Syndicat Mixte des Eaux Régions Sud et Est (SMERSE) | Myriam MILLÉRIOUX Laurent JOULIN | Ludivine GIRALDO Jean-Luc MILLET |
| Syndicat d'Aménagement Hydraulique et de Maîtrise de l'Erosion des Sols Agricoles dans le Sancerrois (SIAHMESAS) | Jean-Luc MILLET Valérie THOMAS | Sandrine PETIT Delphine GODELU |
| Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des REsidus Ménagers (SMICTREM) | Chrystel LECLERE-PIERRE | |
| Agence Cher Ingénierie des Territoires (CIT) | Laurent JOULIN | |
| Comité National d'Action Sociale (CNAS) | Jean-Yves PELÉ | |
| Délégué défense | Pascal COLIN | |
| Délégué Prévention Routière | Pascal COLIN | |
| Référent PLUI | Jean-Luc MILLET | Jean-Yves PELÉ |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DESIGNE** les délégués tels qu'indiqués ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 27/07/2020
Le Maire,
Jean-Yves PELÉ



Acte déposé à la
Préfecture du Cher, le

31 JUL. 2020

